

Ils veulent tous se mettre à leur compte

Plus de 77 000 infirmiers exercent aujourd'hui en libéral, un statut qui attire environ 3 000 professionnels salariés chaque année.

Depuis 2005, le nombre d'infirmiers libéraux augmente en moyenne de 4,3 % par an. Une croissance des effectifs près de deux fois plus importante que celle des infirmiers, toutes catégories confondues. « La lassitude du travail à l'hôpital, l'envie de gagner mieux leur vie, la possibilité de moduler leur emploi du temps : tout cela explique qu'un nombre croissant d'infirmiers prennent le chemin du libéral », explique Jane-Laure Danan, vice-présidente du Comité d'entente des formations infirmières et cadres (Cefiec). L'augmentation des maladies chroniques et le vieillissement de la population nécessitent de plus en plus

de soins ambulatoires : 70 % des actes infirmiers sont opérés sur des personnes de plus de 70 ans. Le besoin en infirmiers libéraux n'est donc pas près de s'éteindre.

« Cela dépend des régions, tempère Annick Touba, présidente du Syndicat national des infirmiers et infirmières libéraux (Snill). La densité d'infirmiers libéraux par habitant variant de un à sept entre le nord et le sud de la France. »

C'est d'ailleurs la seule profession médicale à avoir accepté la régulation d'installation. Une convention approuvée en 2008 a défini des zones « très sur-dotées » en soins

infirmiers, dans lesquelles il n'est plus possible de s'installer sauf dans le cas du remplacement d'un confrère. A contrario, une prime d'installation de 3 000 € par an

pendant trois ans, combinée à des allègements de charges sociales, incite les professionnels à s'installer dans des zones « très sous-dotées », principalement dans le centre de la France.

La fin de la liberté d'installation a été consentie moyennant une augmentation des tarifs des actes infirmiers de 13 % sur deux ans. Conséquence : « Depuis 2009, nous vivons une période plutôt

rapide. Le bénéfice moyen d'un infirmier libéral est de 60 000 €, avant impôts », précise Annick Touba.

Mais les journées sont longues, car il faut souvent assurer la continuité des soins, soir et week-end. L'infirmier libéral n'a pas de congés payés. « 90 % de nos actes se font à domicile, ce qui signifie beaucoup de déplacements, des escaliers à monter... », ajoute la présidente du Snill.

Autant de contraintes qui poussent ces professionnels à s'associer en cabinet de groupe. « Les infirmiers libéraux isolés risquent de disparaître », prévient Annick Touba. Une tendance qui semble inexorable.

Une prime à l'installation

TÉMOINS

► **Tiphanie JAMMET**, 25 ans, infirmière au CHU du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)

« J'ai même pu choisir mon poste ! »

Tiphanie l'admet : elle n'a jamais eu la vocation d'infirmière. « J'ai choisi ce métier un peu par hasard, après un parcours hésitant qui m'a menée de la coiffure à la comptabilité », confie-t-elle. C'est en effectuant ses stages d'études qu'elle réalise à quel point ce métier lui plaît.

En sortant de l'école en 2009, son choix est fait : elle travaillera en réanimation. Un secteur très prisé, où elle trouve pourtant un poste facilement. « Je n'ai passé que deux entretiens, et au final, c'était à moi de choisir ! », s'étonne encore la jeune femme.

Accidentés de la route, chirurgie lourde : l'urgence est son quotidien, des journées de douze heures rythmées par l'imprévu. « J'ai tendance à m'ennuyer assez vite, admet-elle. Je n'aurais jamais pu travailler en gériatrie où les soins sont beaucoup plus routiniers. »

Aujourd'hui, elle gagne 1 560 € net par mois, « bien peu, pour vivre ici ». Si bien qu'elle ne se fait guère d'illusions sur son avenir en région parisienne : « Dans moins de dix ans, j'aurai quitté Paris pour le sud de la France ou l'étranger ! » Comme beaucoup de ses confrères...

« Dans moins de dix ans, j'aurai quitté Paris pour le sud »



Tiphanie travaille dans un service de réanimation et gagne 1 560 € net par mois. (LPI/ALAIN AUBOIRCOUX)



Johan a choisi de travailler en hôpital pour la diversité des pathologies.

► **Johan MAUVE**, 28 ans, aide-soignant au centre hospitalier de Cognac (Charente)

« Je souhaitais exercer un métier humain et varié »

« J'en avais assez de devoir faire du chiffre. Je voulais un métier plus humain où l'on s'occupe des autres. » C'est ainsi que Johan Mauve décide de passer le concours d'aide-soignant, après plusieurs petits boulots dans la grande distribution.

Il écarte d'emblée les maisons de retraite. « Je cherchais une diversité de patients et de pathologies », explique-t-il. Admis aussitôt au centre hospitalier de Cognac, il partage son temps entre deux services : urgences/réanimation et oncologie/gastro-entéro-

logie. Il a choisi de travailler la nuit : « Le jour, il y a de moins en moins de personnel. C'est la course. La nuit, je peux prendre le temps avec les patients. »

Autres avantages selon lui : le planning fixe, qui lui permet de mieux organiser ses loisirs, et la rémunération qui va de 1 500 € à 1 800 € net selon les mois.

Après trois ans de pratique, il lorgne sur le travail des infirmiers qu'il estime « plus intéressant techniquement ». Il compte d'ailleurs passer le concours en 2011, à condition que son hôpital lui finance la formation.

Un salaire de 1 500 à 1 800 € net

Comment accéder à ces filières

► Devenir infirmier.

La formation est accessible sur concours, après le bac. Récemment réformée, elle intègre depuis la rentrée 2009 le cursus licence master doctorat (LMD). Les infirmiers qui sortiront en 2012 auront donc un diplôme d'Etat de niveau II (bac + 3) valant grade de licence.

Les études ont été redécoupées par semestre. L'enseignement des sciences fondamentales est assuré par l'université, celui des sciences et techniques infirmières par les instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI). Une réforme qui devrait revaloriser la profession : possibilité d'effectuer un ou deux semestres dans un pays européen, puis d'y travailler librement. Mais surtout potentialité d'un déroulement de carrière avec les futurs masters et doctorats. Pour l'heure, un seul master en « sciences cliniques infirmières » a été mis en place, à l'université Aix-Marseille 2. A noter : les candidats non-bacheliers avec une expérience professionnelle d'au moins trois ans en milieu sanitaire peuvent également présenter le concours d'entrée en IFSI.

► Devenir aide-soignant.

Le diplôme professionnel se prépare en dix mois, dont vingt-quatre semaines de stage. La formation est ouverte sur concours, sans condition de diplôme. Les quotas sont fixés au niveau régional. Les diplômés de niveau IV (bac) au minimum ou d'un niveau V du secteur sanitaire et social (BEP sanitaire et social, CAP petite enfance...), et les étudiants ayant suivi une première année d'études d'infirmier, sont dispensés des épreuves écrites. Les titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale sont admis directement en formation. La validation des acquis de l'expérience est accessible aux personnes justifiant d'au moins trois ans d'expérience dans les soins d'hygiène et de confort (ex : agents de service hospitaliers).

EN SAVOIR PLUS

À CONSULTER

► **Le site du ministère de la Santé** : www.metiers.santésolidarites.gouv.fr
► **Pour tout savoir** sur les formations et les offres d'emploi : www.infirmier.com et www.aidesoignant.com.

À VISITER

► **Salon Aide et soins**, les 26 et 27 janvier, palais des congrès de Dijon (Côte-d'Or). www.aide-et-soins.com.
► **Salon de l'emploi public**, du 16 au 18 juin, Paris, parc des Expositions de la porte de Versailles (Paris XV). Infos sur www.salonemploi-public.com.